

Une démarche équitable pour la valorisation des produits forestiers en Guyane

Marie FLEURY^{1,2}
Christian MORETTI²

¹ Mnhn, actuellement en accueil au centre Ird de Cayenne

² Unité Biodival, Ird
 BP 165
 97323 Cayenne Cedex
 Guyane française



Intervenants lors du séminaire tenu à Cayenne, en décembre 2002.
 Photo G. Marti.

Le séminaire *Recherche et valorisation des produits de la forêt : quelle démarche équitable ?* s'est tenu à Cayenne, du 2 au 4 décembre 2002. Organisé par l'Ird (Institut de recherche pour le développement), en partenariat avec le Conseil régional de la Guyane et le ministère de la Recherche, il a réuni les acteurs susceptibles de jouer un rôle dans la valorisation des produits de la forêt : membres d'associations et de coopératives, représentants des populations locales, de la région ou de l'État, experts d'organismes nationaux ou internationaux (Affsap, Onippam, Mnhn, Cirad, Ird, Solagral, Mpeg...). Quelque 150 participants échangèrent durant trois jours leurs savoirs et leurs expériences pour débattre de cette problématique.

La richesse de la forêt guyanaise, qui appartient à l'ensemble amazonien, représente un atout important en matière de biodiversité et de produits forestiers. La mise en place de dispositifs locaux de commercialisation (labels géographiques, promotion de la qualité liée à un savoir-faire) pourrait mieux structurer la production et renforcer les relations hommes-produits-territoires.

Les objectifs

Il s'agissait en premier lieu d'instaurer un dialogue entre les acteurs autour des thèmes suivants :

- Convention sur la diversité biologique et ses enjeux internationaux, principalement l'accès aux ressources et le partage des avantages ;
- valorisation et commercialisation des produits de la forêt (commerce équitable, labels, produits de terroir).

Le propos était également de composer les premiers éléments d'une charte, d'un code de bonne conduite sur l'accès à la biodiversité en Guyane. Cette charte concernerait les recherches menées en Guyane et leur application industrielle ainsi que les individus et les entreprises qui se livrent au commerce d'éléments de la biodiversité. Le but recherché est d'assurer la préservation des ressources biologiques, et le respect des communautés locales, en proposant les modalités d'un partage équitable des avantages issus de l'exploitation de cette biodiversité.

Conclusion et synthèse

Les principaux thèmes

Vingt-quatre communications ont été présentées durant deux jours. La première journée fut consacrée à la Convention sur la diversité biologique et ses applications, puis au commerce équitable et aux types de labellisation et de certification des produits forestiers. La seconde journée fit place aux attentes locales (Fédération des organisations amérindiennes de Guyane, associations locales, chambre d'agriculture, Office national des forêts). De nombreux exemples furent exposés de valorisation des produits de la forêt, dans les pays voisins : Brésil (Bolsa Amazônia, Poema, Andira, Iepa...), Surinam (Carapa), Guyana (Ikvorama international, Acdst). Les produits concernés étaient aussi divers que les pâtes de fruits d'Orealia, développées dans un village amérindien du Guyana, les écoproduits d'Amazonie (*guarana*, *carapa*, encens...), la vanille et le café de la côte sous le vent en Guadeloupe, ou encore les plantes médicinales à Macapa (Brésil) et au Surinam, l'huile de *carapa* au Guyana ainsi que l'artisanat et les produits dérivés de la noix du Brésil et autres aliments en Amapá (Brésil).

Fabrication d'une pirogue dans un tronc d'angélique (Noirs marrons aluku), en Guyane française.
Photo M. Fleury.



La dernière journée a permis de tirer les conclusions du travail réalisé en ateliers, dont nous rappelons quelques points importants.

L'artisanat pourrait représenter un facteur d'insertion des jeunes dans la société guyanaise moderne. Certains problèmes seront, toutefois, à résoudre tels l'organisation du commerce et la protection des modèles et des savoirs. L'impact des prélèvements sur les ressources sera également à évaluer. Cette étude de la vulnérabilité et des possibilités d'exploitation durable de ces ressources devra s'appuyer sur de solides connaissances scientifiques. Celles-ci permettent d'évaluer l'impact des prélèvements sur les ressources, leur vulnérabilité et les possibilités d'exploitation durable de ces ressources.

La transformation sur place des plantes médicinales, associée aux avantages offerts par les labels et certifications comme moyens de protection et de valorisation en produits médicinaux, permet la mise en place de filières. Celles-ci impliquent une collaboration entre acteurs de la production et de la commercialisation : syndicats, encadrement agricole, Ong. En effet, ces démarches de commercialisation alternative permettent de tisser des liens plus étroits entre producteurs locaux et clients nationaux ou internationaux. En améliorant l'information des producteurs locaux sur les caractéristiques de la demande, ce type de commercialisation renforce leur position sur le marché et leur permet de choisir les modes de gestion les plus appropriés.

Plusieurs « porteurs de projets » ont insisté sur la nécessité d'une aide technique et d'un accompagnement des projets, afin de mieux connaître les outils et contraintes réglementaires existants et les formules techniques les mieux adaptées à leurs projets. Cette aide leur permettrait de trouver le label le mieux indiqué (label dont le coût est à prendre en compte, dès l'élaboration du projet).

Les prélèvements actuels concernant essentiellement des produits de cueillette, une formation de cueilleurs à des fins commerciales a été suggérée. En général, les besoins de formation sont importants : ils couvrent aussi bien les méthodes de préservation des ressources que la formation de techniciens et de personnels chargés de mettre en place des filières commerciales.

Nécessité d'une instance de médiation

Les ateliers ont également souligné la nécessité d'un organisme ou d'une instance locale, régionale, qui jouerait un rôle de médiateur entre acteurs. Cet organisme serait chargé d'informer l'ensemble de la population sur les modes d'accès aux savoirs et aux ressources, et donnerait un avis, voire contrôlerait les projets en cours. De plus, cette instance de régulation et de concertation permettrait d'intégrer les communautés dès la phase d'élaboration des projets scientifiques et de développement. Elle rendrait possible l'accès aux retombées des recherches qui découlent de l'utilisation des ressources naturelles et, donc, de proposer des modes de partage des avantages issus de leur exploitation.

Le souhait de renforcer la coopération régionale en matière de valorisation des ressources sylvicoles, sur le plateau des Guyanes, a été officiellement exprimé et souligné par plusieurs partenaires de la Guyane et des pays voisins.

Les représentants des diverses communautés guyanaises ont aussi posé des questions essentielles, telles celles de la reconnaissance des peuples autochtones, de l'accès à la terre et aux ressources. Ces communautés se sentent souvent exclues du niveau décisionnel local dans les plans d'aménagement territorial. L'accès au foncier reste une question majeure non encore résolue en Guyane.

Suite à ces discussions et échanges fructueux entre partenaires de la région des Guyanes, des projets de coopération régionale sur la valorisation des produits forestiers devraient prochainement voir le jour. De même, l'élaboration de la charte doit se poursuivre, à l'initiative de la région, à partir des pistes dessinées lors de ce séminaire. Cependant, comme l'a justement fait remarquer Marianne Berthod (Ird), les retombées du séminaire ne se limiteront pas à cela mais elles « consisteront en une multiplicité de suites, avec des formats différents suivant qu'il s'agit de problèmes internationaux ou entre acteurs privés, de problèmes concernant les pouvoirs publics ou la recherche... ».

Glossaire des sigles des organismes participants

Acdst : Association de coopération au développement par la science et les techniques, Ong, Guyana.

Afssaps : Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, France.

Andira : producteur bio en Amazonie, Sarl, France.

Bolsa Amazônia : programme régional sur le développement durable des communautés de plusieurs pays amazoniens, Brésil (www.bolsaamazonia.com).

Carapa : the Caribbean association of researchers and herbal practitioners, Surinam.

Coica : Coordinadora de las organizaciones indigenas de la Cuenca Amazonica (Équateur) (www.coica.com).

Coopflora : Coopérative centrale des produits de la forêt, Macapa, Brésil.

Cirad : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, France (www.cirad.fr).

Iepa : Institut d'études et de recherches de l'Amapá, Brésil (www.apama.gov.br/Amapa/fiepa.html).

Ird : Institut de recherche pour le développement, France (www.ird.fr).

Iwokrama : International centre for rain forest conservation and development, Georgetown, Guyana (www.iwokrama.org).

Mnhn : Muséum national d'histoire naturelle, France (www.mnhn.fr).

Poema : programme sur la pauvreté et l'environnement en Amazonie, Ong, Brésil (assessoriapoema@bol.com.br).

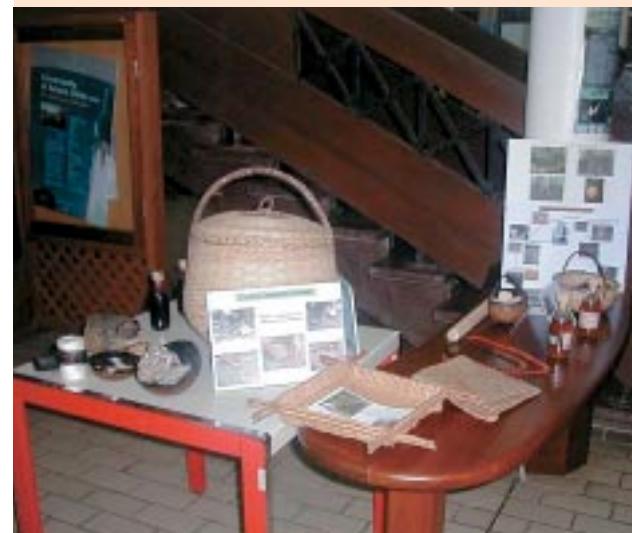
Mpeg : Museu Paraense Emilio Goeldi, Belém, Brésil (www.museu-goeldi.br).

Onippam : Office national interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales, France (www.onippam.fr).

Solagral : Ong, France (www.solagral.org).



Tressage d'un *catouri* (porte-charge) en feuilles de palmier (Amérindien wayana), en Guyane française.
Photo M. Fleury.



Exposition de produits artisanaux. Séminaire, décembre 2002, Cayenne.
Photo G. Marti.